

SPPPI AQUITAINE

SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Bordeaux, le

23 MAI 1997

GRUPE DE TRAVAIL BOUCAU-TARNOS Réunion du 2 avril 1997

Participants

M. Michel AMIEL	DRIRE Aquitaine
Mme ARLAS CAPDEVILLE	Mairie de Tamos - Urbanisation Développement
M. BAILLARD	LES FORGES
M. BOCCARDO	IDEAL/CAPE
M. BOTELLA	Environnement Intervention
M. CAPUCH	Sous-Préfecture de Dax
M. CASTAGNÉ	DDE64 ATB
M. CLAVERIE	CADE
M. DELMOND	DRIRE Aquitaine
M. DOUTEAU	SIDPC 64
M. DUFAU	SEPANSO 40
Mme FONTENAS	Maire de Tamos
M. GUILLOT	Raffinerie du Midi
M. INSCHAUSTI	CCI /Port Bayonne
M. IVANDEKICS	SOTRASOL - Président ADIUPB
M. JACQUÉ	Maire du Boucau
M. JEANSON	Aciérie de l'Atlantique
M. LAPUYADE-AUFOO	DRIRE Aquitaine
M. LASPLALETES	Maire Adjoint de Tarnos
Mme LOYE	ADT/CADE
M. MILBLÉD	CCI Landes
M. PACHON	Collectif Association de Défense de l'Environnement
M. PALLU	TURBOMECA
M. SÉDÈS	DRIRE Aquitaine

Sujets abordés

- Présentation du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles.

Le projet est exposé dans ses grandes lignes en annexe. Au cours de la discussion, des précisions ont été apportées sur les points suivants :

- Il n'y a pas de budget particulier. Des crédits sont sollicités en fonction des projets, notamment auprès du ministère de l'Environnement pour chaque projet,

- En l'état actuel des réflexions, le SPPPI pourrait être structuré comme suit :

- . une assemblée générale d'une soixantaine de membres
- . un comité de coordination
- . des groupes de travail

Les groupes de travail et le comité de coordination semblent nécessaires à la réalisation des objectifs du SPPPI ; la constitution d'une assemblée générale est un point à examiner plus attentivement.

Chacune de ces instances est constituée de membres de quatre collèges : élus, industriels, administrations, usagers (associations, personnalités qualifiées, ...).

Le Secrétariat est assuré par la DRIRE.

Cette structure, bien qu'instaurée par un arrêté préfectoral, ne constitue pas une institution supplémentaire dans la mesure où elle ne doit pas interférer avec les attributions ou responsabilités des organismes constitués.

Les premiers échanges ont fait apparaître la nécessité de fixer une méthode et des objectifs.

La zone Boucau-Tamos est concernée par des actions diverses parmi lesquelles :

- la création d'instances d'information par chacune des deux municipalités,
- l'élaboration de la charte portuaire pilotée par M. le Sous-Préfet de Bayonne, sur laquelle les personnes présentes à la réunion souhaitent une information.

Ce constat traduit un besoin général d'information qui correspond bien aux missions premières du SPPPI. Les thèmes les plus évoqués sont les suivants :

- Le risque technologique : si certains aspects de ce type de risque sont difficiles à appréhender, par exemple celui lié au transport des matières dangereuses, la connaissance par des tiers, notamment les riverains des différents établissements de la zone peut être améliorée. Les textes réglementaires prévoient, dans le cas des installations soumises à la directive SEVESO, le fond et la forme de l'information destinée aux tiers. Cependant, celle-ci n'est pas encore mise en oeuvre et pourra en tout état de cause être complétée en tant que de besoin. C'est pourquoi il paraît utile dès à présent d'aborder cette information au sein du SPPPI avant d'envisager une action particulière sur ce thème.

- Les sites pollués : les associations de Défense de l'Environnement sont particulièrement vigilantes sur le sujet. L'Administration ne l'est pas moins, même si elle n'a pas donné beaucoup d'informations à ce jour en dehors de l'inventaire des sites connus, dans l'attente des premiers résultats de l'inventaire des sites industriels anciens conduit par le BRGM au niveau régional. Une séance du groupe de travail devra être consacrée à l'exposé de la problématique des sols contaminés et de la politique nationale engagée avant d'examiner les problèmes particuliers de la zone.

- La même approche pourra être adoptée pour les problèmes de pollution des eaux, notamment dans l'estuaire de l'Adour.

Les participants à la réunion considèrent que la priorité doit être accordée au thème des risques technologiques. Ceci constituera l'essentiel de l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail.

En complément, les premiers résultats de l'autosurveillance des Aciéries de l'Atlantique seront exposés et commentés.

Prochaine réunion :
mercredi 11 juin 1997 à 17 h 00
Centre Municipal Albert Castets
à TARNOS (40)
